

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article1094>



Récupérer les postes supprimés dans l'éducation !

- Éducation -



Date de mise en ligne : vendredi 18 mai 2012

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

La restitution des postes supprimés dans l'éducation commence par un recrutement exceptionnel durant l'été pour débiter la nouvelle année scolaire avec le même nombre d'enseignants que cette année. Il faudra ensuite résoudre les « problèmes de vivier » grâce à des pré-recrutements et titulariser les précaires.

Avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, plus de 70 000 postes ont été supprimés dans l'éducation nationale en 5 ans. Pour obtenir, dans un premier temps, dès septembre la restitution des 14 000 postes supprimés en 2012, il faudrait quasiment doubler le recrutement prévu au concours 2012. Or, la mise en place de la maîtrise a fait drastiquement chuter le nombre potentiel de candidats aux concours enseignants. Dans ces conditions, comment obtenir l'annulation effective des suppressions du budget 2012 dès la rentrée et comment, à terme, recruter plus que les départs en retraite pour retrouver rapidement le nombre d'enseignants d'avant 2007 ?

Des problèmes de « vivier » liés à la maîtrise

Depuis la maîtrise et son corollaire d'élévation du niveau de recrutement, le nombre de candidats dans le premier degré a diminué de moitié passant de 35 000 en 2010 à 17 500 cette année. Dans le second degré, pour le seul Capes, il est passé de 22 000 à 13 000 pour cette même période, avec en plus des problèmes de manque de candidats spécifiques à certaines disciplines comme les mathématiques ou les lettres.

En conservant les mêmes modalités de recrutement en cours de master 2, il sera impossible de recruter pour compenser l'ensemble des départs en retraite, c'est à dire doubler quasiment le nombre actuel de postes. Impossible aussi d'augmenter ce chiffre de 12 000 chaque année, pour en rester à une fourchette basse qui correspond à la promesse du candidat socialiste.

La titularisation des précaires n'y suffira pas

Sur le court terme, même la titularisation de tous les enseignants précaires ne permettra pas de résoudre ce manque de candidats aux concours. On peut estimer actuellement à près de 30 000 les non-titulaires faisant fonction d'enseignants, très majoritairement dans le second degré. Leur titularisation est plus que légitime mais elle ne pourra résoudre les problèmes actuels de « viviers de recrutement ». Elle leur permettra de bénéficier des droits des fonctionnaires titulaires, notamment de promotion et de mutation, mais dégagera peu des moyens supplémentaires potentiels pour l'éducation étant donné qu'ils occupent déjà un poste. Seuls les précaires à temps partiel augmenteront le volume d'emplois disponible suite à leur titularisation.

Un recrutement exceptionnel dès la rentrée

Pour résoudre le manque de candidats disponibles dans les années à venir, la création d'une voie de pré-recrutement après la licence, avec l'attribution d'un salaire durant le master et débouchant sur une période de

formation professionnelle, est indispensable.

Pour la rentrée 2012, dans l'optique d'annuler les suppressions de postes, un recrutement exceptionnel dès l'été, sous condition de licence avec une formation professionnelle décalée dans le temps et qualifiante au niveau master, semble la seule solution permettant aux écoles et aux établissements de conserver le même nombre d'enseignants en septembre.

Arnaud Malaisé

Post-scriptum :

Une promesse de 60 000 postes financés par d'autres suppressions

La création de 60 000 postes dans l'éducation fait partie des rares promesses chiffrées de François Hollande. Leur champ, ce nombre inclurait même des assistants d'éducation, comme leur financement posent quelques problèmes. Début janvier, le candidat socialiste a précisé comment il entendait financer ces postes. Il expliquait ainsi au Monde que sur les « 60 000 départs à la retraite dans la fonction publique d'état, 30 000 ne sont pas remplacés aujourd'hui. C'est sur cette enveloppe que nous prendrons les 12 000 postes ». François Hollande ne revient donc pas complètement sur le dogme du « un sur deux » dans la Fonction publique mais envisage un « un sur quatre » au détriment des autres services publics. Ce financement de création de postes dans l'éducation par la poursuite des suppressions ailleurs est inacceptable.